



# Développement Durable



Daniel PUIGMAL  
Secrétaire Général  
de l'UNSA Développement Durable

à

Monsieur le Directeur des Ressources humaines  
des MTES-MCT  
La Grande Arche  
Paroi sud  
92055 LA DÉFENSE CEDEX

Troyes, le 23 Mai 2017

Monsieur le Directeur,

Le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) est entré dans une seconde phase d'application pour les catégories B le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le décret n°2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat modifie ainsi les dispositions du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 dit "NES coquille" portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat.

En particulier, l'article 25 de ce dernier tient compte des modifications apportées aux grilles de carrières de catégorie B dans l'objectif que les agents ne soient pas contraints d'attendre plus de temps qu'auparavant pour être éligibles à une promotion de grade. Il en est ainsi pour les personnels du deuxième niveau de grade désirant accéder au troisième niveau de grade par la voie de l'examen professionnel.

Or, nous constatons que le site internet du MTES (<http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/technicien-e-superieur-e-en-chef-fe-du-a169.html>) fait vaguement référence dans un *Nota Bene* à ces nouvelles dispositions sans les expliciter clairement. Ainsi, les conditions statutaires qu'un agent peut lire pour se présenter à l'examen professionnel de technicien supérieur en chef du développement durable sont encore celles en vigueur jusqu'au 31/12/2016 (être à l'échelon 6 du deuxième niveau de grade alors qu'il faut désormais être au 5ème échelon depuis 1 an).

Cette situation, source de confusion, est préjudiciable aux candidats remplissant les conditions statutaires qui pourraient faute de vérification des informations figurant sur le site du ministère renoncer à se présenter aux épreuves ou pire renoncer à s'inscrire à l'examen.

En conséquence, nous vous demandons de prendre toutes les dispositions pour que les nouvelles conditions statutaires soient clairement explicitées dans les plus brefs délais afin de ne pas entacher le processus administratif d'inscription.

Nous vous invitons par ailleurs, à procéder à la vérification et à l'énoncé clair et précis de l'ensemble des conditions statutaires, relatifs aux concours et aux promotions figurant sur le site du ministère afin que les agents d'autres corps ne soient pas confrontés à la même confusion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général  
de l'UNSA Développement Durable

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Puigmal', written in a cursive style.

Daniel PUIGMAL